



## CSE & la loi santé au travail

Etre un acteur dans la santé  
au travail

NIVEAU 3

Stage thématique

# Programme

### Connaître les nouveautés du document unique (DUERP)

- Qui le réalise ? Sous quel délai ?
- Quel contenu ?
- Comment l'adopter et le conserver ?
- Consultation du CSE : obligatoire ou facultatif ?
- Exercices pratiques : quizz de connaissances

### Mesurer les impacts du côté du CSE

- Les nouvelles règles de la formation SSCT
- Le CSE : acteur déterminant de la prévention
- Jouer un rôle dans la QVCT
- Les points de vigilances
- Exercices pratiques : construction d'un plan d'action

### Comprendre la définition du harcèlement sexuel

- La nouvelle définition
- Différencier les types d'harcèlement sexuel
- Les sanctions possibles
- Prévenir et agir en tant que CSE
- Exercices pratiques : Jeux de rôle / mise en situation

### Appréhender les nouvelles missions de la médecine du travail

- Un acteur essentiel de la prévention
- Les nouvelles missions (dossier médical, prescription...)
- Les impacts sur le salarié
- Travailler avec la médecine du travail en tant que CSE
- Exercices pratiques : quizz de connaissances / cas pratique

### Les +

- Modèle de document unique
- Modèle de charte de lutte contre le harcèlement sexuel
- Questionnaires à personnaliser

?

## Durée-Tarifs

*Intra : 1398 € net*

(+frais de déplacement)

*Inter : 395 € /pers*

(incl. petit déjeuner d'accueil, pauses, déjeuner, sauf en WEB)

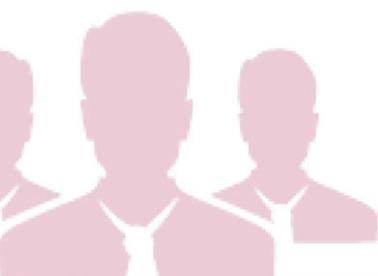
La formation dure 1 jour



## Déroulé

La formation débute à 9H00 et s'achève à 17H30 (horaires variables au besoin)

## Intervenants



Les formateurs sont tous diplômés en Droit Social (master 2). Après avoir exercés leur métier de juristes et/ou de responsables en relations sociales, ils œuvrent depuis plusieurs années aux côtés des élus pour les former et les accompagner dans l'exercice de leur mandat. Certains ont également été élus au sein des différentes instances. Nos formations sont nourries de ces expériences plurielles. Nos formations sont accessibles et adaptées aux personnes en situation de handicap.

## Objectifs



- Se mettre à jour des nouvelles dispositions
- Transposer les règles à son entreprise
- Maitriser les nouveautés du DUERP
- Connaitre la nouvelle définition du harcèlement sexuel



## Points forts

- Exemples concrets et situations réalistes
- Partage d'expériences entre participants (en Inter)
- Élaboration d'un plan d'actions personnel
- Accompagnement pendant 3 mois
- Aucun prérequis